

136A

863684

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 13 AVRIL 2001

Le Conseil d'Administration s'est réuni le Vendredi Treize Avril Deux Mille Un à 15 h, au siège social, sur convocation faite par son Président, en vue de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 31 Octobre 2000.
- Arrêté des comptes annuels au 31 Décembre 2000.
- Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte.
- Rapports et résolutions à présenter à ladite Assemblée.
- Examen des rapports et documents exigés par la « Loi Prévention ».
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les administrateurs à leur entrée en séance que sont présents :

M. Ghislain LE LEU,
M. Gérard de ROQUEMAUREL
M. Philippe ZAGDOUN,
M. Bernard MAINFROY,
M. Jean-Paul DENFERT-ROCHEREAU,
M. Laurent GILARDINO,
M. Jean-René CHIOCCA,
M. Pascal BELLANGER, représentant permanent de Hachette Filipacchi Presse,
M. Philippe CAMUS, était représenté par M Gérard de ROQUEMAUREL,
M. Edmond LECOURT, était représenté par M. Ghislain LE LEU

Sont absents et excusés :

M. Roger THEROND,
M. Claude CARDELLA.

Sont également présents :

M. Roland BONNEFOY, Secrétaire de séance.

M. Pierre PAOLINI

M. Frédéric TOURAILLE.

Assistent également à la réunion :

MM. Patrice ESTEVE, Gilbert VOLPONI, Jean-Marc TOMASINI, Michel-Philippe BARET
représentants du Comité d'Entreprise.

Le Cabinet d'Expertise Comptable A&L. GENOT.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 OCTOBRE 2000

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 Octobre 2000, qui a été adressé à tous les administrateurs, est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2000

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les comptes annuels de l'exercice 2000, clos sur la base de l'inventaire dressé à cette date et établi sous sa direction par les services comptables de la Société.

Il commente la situation financière de la Société telle qu'elle se présente au 31 Décembre 2000, et donne toutes les précisions sur les principaux postes de produits et de charges ainsi que sur les résultats de l'exercice écoulé.

M. LE LEU indique que le chiffre d'affaires de la Société atteint pour l'exercice 2000 547,3 millions de francs contre 550,8 millions de francs en 1999. Il souligne qu'à périmètre constant (hors Corse sur 1999) le chiffre d'affaires progresse de 2,4% en 2000, avec des ventes de diffusion stables et des recettes publicitaires en hausse de 5%.

Il ajoute que les produits d'exploitation se situent à 571,2 millions de francs contre 579,2 millions de francs en 1999 et les charges d'exploitation sont au total de 534,9 millions de francs contre 552,8 millions de francs en 1999.

Il précise que les achats et charges externes sont de 215,1 millions de francs contre 228,8 millions de francs en 1999 et les frais de personnel de 82,7 millions de francs contre 80,5 millions de francs.

Il conclut en soulignant qu'à fin 2000, le résultat d'exploitation ressort à + 36,3 millions de francs contre 30 millions de francs en 1999 (hors Corse). Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel, de l'impôt et de la participation des salariés, le résultat net est de + 3,9 millions de francs contre - 14,9 millions de francs en 1999.

Le Conseil à l'unanimité approuve les comptes de l'exercice 2000, il décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire de porter le bénéfice net de 3.917.451,02 francs au compte « Report à Nouveau ».

Le Conseil décide d'imputer également la totalité du Report à Nouveau déficitaire après l'opération d'affectation précédente soit 106.197.972,55 F. sur les comptes suivants:

- autres réserves à hauteur de 8.621.972,30 F.,
- prime de conversion d'obligations en actions à hauteur de 38.961.000 F.,
- boni de fusion à hauteur de 23.478,39 F.,
- et prime d'émission: 58.590.585,85 F.

ACQUISITION DE NOUVEAUX LOCAUX (VIEUX PORT)

Le Président fait part de l'installation d'ici la fin de l'année de la rédaction locale et de la régie publicitaire en centre ville dans des locaux acquis par la Société auprès de la société Le Continent. Au montant de la transaction qui s'est élevée à 2,65 millions de francs hors taxe devra s'ajouter les travaux d'aménagement et d'équipement pour 2,3 millions de francs.

Le conseil à l'unanimité se félicite de l'intérêt pour le titre de cette installation en centre ville et donne son accord sur le budget présenté par son Président.

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2000

Le Président procède à la lecture du projet de rapport de gestion et commente les paragraphes relatifs :

- à l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé,
- à la situation financière au 31 Décembre 2000, comparée à celle de l'année précédente,
- aux perspectives d'évolution de la société en 2001.

En conclusion, le Président souligne que l'année 2001 devrait permettre la conclusion et la mise en production des projets mis en place au cours de deux derniers exercices visant à élargir l'offre rédactionnelle thématique, diversifier les supports éditoriaux, fluidifier le processus de production et dédier exclusivement le réseau de distribution.

La croissance publicitaire et le respect des budgets en effectifs et en production devraient permettre d'atteindre le budget tout en gardant une marge pour tenir la stratégie de développement. Plusieurs projets sont aujourd'hui à l'étude :

- la relance et le « relookage » du supplément Sortir – La Provence des Spectacles
- le retour de la rédaction de l'édition de Marseille dans les locaux du centre ville
- le lancement de supplément le vendredi et/ou le dimanche
- l'extension de l'offre éditoriale sur de nouveaux supports (Viapolis)

- la consolidation des ventes et du marché publicitaire des hebdomadaires du Groupe.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de rapport de gestion établi par son Président et donne mission à ce dernier d'en donner lecture à l'Assemblée.

CONVERSION EN EUROS DU CAPITAL SOCIAL

Le Président donne lecture du rapport à présenter à l'Assemblée Générale concernant la conversion en euros du capital social. Il proposera comme la loi le permet de réaliser une augmentation préalable et purement technique du capital pour convertir en euros ledit capital social.

Cette augmentation d'un montant de 35.490 F. sera prélevée sur le compte "réserve spéciale de plus value à long terme". Après cette opération, le capital social sera fixé à 938.124 euros divisé en 6.798 actions de 138 euros chacune.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Sur proposition de son Président, le Conseil décide à l'unanimité de convoquer l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires pour le Vendredi 29 Juin 2001, à 18 H, et arrête l'Ordre du Jour suivant :

◆ Relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice 2000, ainsi que sur les comptes de cet exercice.
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles L 225-38 du Code du Commerce et suivants (ex articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966).
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Fixation des jetons de présence.
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
- Ratification de la nomination d'un Administrateur.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant.

- Nomination d'un deuxième Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant.

♦ Relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital social de la société.
- Conversion en Euros du capital social.
- Modification corrélative des statuts.

♦ Relevant de l'Assemblée Générale Mixte

- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil approuve le projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Mixte.

Concernant les conditions d'attribution aux administrateurs des jetons de présence, le Président souligne qu'en vertu de l'article L225-22 du Nouveau Code du Commerce (ex article 93 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales), le conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales attribuées aux administrateurs sous forme de jetons de présence.

Monsieur LE LEU indique que notre actionnaire majoritaire et ses représentants souhaitent voir appliquer à LA PROVENCE une méthode de répartition qui tienne compte de l'assiduité des administrateurs comme cela se pratique dans de nombreuses sociétés.

Il souhaite que la somme allouée par l'assemblée pour les jetons de présence soit répartie pour moitié à égalité entre les administrateurs et pour l'autre moitié en fonction de l'assiduité de chacun.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DOCUMENTS EXIGES PAR LA LOI PREVENTION

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil les tableaux et rapports exigés par la « Loi Prévention » du 1^{er} Mars 1984 :

- La situation de l'Actif réalisable et disponible, valeurs d'exploitation exclues, et du Passif exigible au 30 Décembre 1999, 30 Juin 2000 et 31 Décembre 2000.
- Le tableau de financement 2000.
- Le compte de Résultat prévisionnel 2001.
- Le plan de financement 2001.

Le Conseil à l'unanimité, approuve ces tableaux et rapports.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Ghislain LE LEU propose de nommer Monsieur Stéphane DUHAMEL, Directeur Général de la Société, avec mandat d'assister le Président-Directeur Général. Le Président précise que Stéphane DUHAMEL prendra ses fonctions à compter du 1^{er} juillet 2001.

A l'unanimité, Monsieur Stéphane DUHAMEL est nommé Directeur Général, pour la durée du mandat du Président ; toutefois, en cas de cessation par Monsieur Ghislain LE LEU de ses fonctions de Président, il ne conservera ses fonctions que jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire du Conseil.

Pouvoirs du Directeur Général :

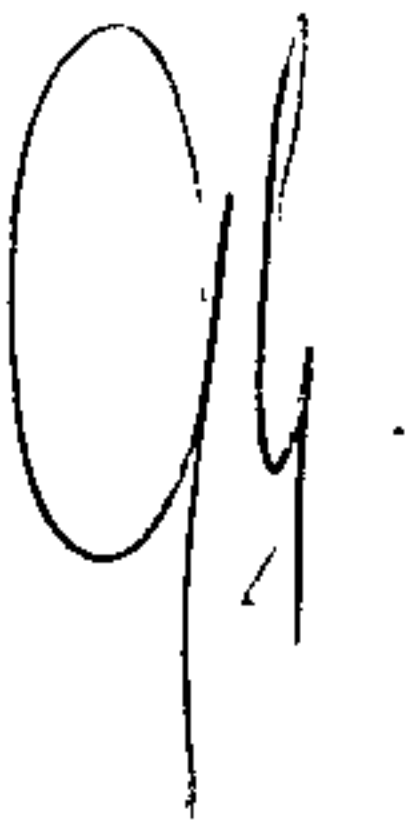
Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et aux Conseils d'administration, Monsieur Stéphane DUHAMEL est investi, dans la limite de l'objet social des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 H.

Le Président,

Un Administrateur,

Le Secrétaire,



COPIE CERTIFIÉE CONFORME